

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 16

N° 32

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

M. Baert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« l'octroi de mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.